

Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions au 30 septembre 2022

Informations relatives au nombre total de droits de vote et d'actions prévues par l'article L.223-8 II du code de commerce et l'article 222-12-5 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

Date	Nombre d'actions composant le capital	Nombre de droits de vote	
		Droit exerçable	Droit théorique
31/01/2022	1 959 000	3 434 236	3 436 527
28/02/2022	1 959 000	3 319 294	3 320 970
31/03/2022	1 959 000	3 317 498	3 318 998
30/04/2022	1 959 000	3 317 655	3 318 998
31/05/2022	1 959 000	3 318 157	3 319 328
30/06/2022	1 959 000	3 317 997	3 318 988
31/07/2022	1 959 000	3 318 360	3 318 753
31/08/2022	1 959 000	3 318 400	3 318 617
30/09/2022	1 959 000	3 318 055	3 318 517
31/10/2022			
30/11/2022			
31/12/2022			

(1) Le nombre de droits de vote théoriques (ou droits de vote « bruts »), sert de base de calcul pour les franchiselements de seuils. Conformément à l'article 223-11 du Règlement Général de l'AMF, ce nombre est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions privées de droit de vote.

(2) Le nombre de droits de vote exerçables (ou droits de vote « nets ») est calculé en ne tenant pas compte des actions privées de droit de vote. Il est communiqué pour la bonne information du public, conformément à la recommandation de l'AMF du 17 juillet 2007.